

CHARTRE SOIREE

« LES TALENTS DE BRESSOLLES »

Du 12 mai 2018

Le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) de la commune de Bressolles organise sa première « soirée des talents ».

Cette soirée est ouverte à tous ceux qui possèdent un talent : chant, danse, magie, sketch... et qui souhaitent le partager avec le public.

1. Le déroulement :

- Le spectacle se déroulera à la salle polyvalente de Bressolles le 12 mai 2018 de 20 h à 23 h. Dimensions de la scène : 5 m de long x 3,50 m de profondeur x 2,60 m de haut.
- 20 numéros de 5 mn maximum seront évalués par un jury de 5 personnes choisis par les membres du CMJ. Le jury désigné sera seul juge des résultats. Un duo de présentateurs sera là pour animer la soirée et mettre en valeur votre numéro.

2. Conditions

- Les spectacles dits « animaliers » et pyrotechniques ne seront pas retenus. Le CMJ s'octroie le droit de refuser tout talent qui dépasserait les limites de la bonne conduite et du respect.
- Chaque talent doit envoyer un descriptif sous forme d'écrit et éventuellement une vidéo précisant le temps de la représentation et le besoin en matériel nécessaire afin de garantir le bon déroulement de la soirée. Cette charte dûment complétée a valeur d'inscription. Les inscriptions peuvent se faire jusqu'au 12 avril inclus.
- Un mois avant le spectacle une réunion sera prévue avec les talents, pour valider les détails techniques si nécessaire (besoins électriques, table, chaises...) et fournir la présente charte signée accompagnée des documents complémentaires (*attestation d'assurance responsabilité civile*).
- Les talents auront connaissance de leur planning de passage 1 semaine avant la soirée.
- Le CMJ décline toute responsabilité en cas d'incident survenant pendant l'exécution d'un numéro.
- La salle sera ouverte aux répétitions dès 14 h
- Chaque talent s'engage à respecter l'espace dédié, à rendre les lieux utilisés dans l'état où il les aura trouvés à son arrivée et à faire preuve de bienveillance avec le public, les organisateurs et les autres talents.

- Par respect du public et des organisateurs, les talents s'engagent à respecter les horaires et l'organisation de la soirée.
- En cas d'annulation le talent avertira impérativement le plus tôt possible les référents de la soirée par mail ou par téléphone (cordonnées en bas de page du document).
- le CMJ sera en charge de la communication de la soirée sur différents supports : site internet, presse, flyer et éditera un programme de la soirée.
- La participation à la soirée des « talents de Bressolles » implique l'acceptation de cette charte dans son intégralité.

Fait le A

Nom du talent :

Nom du responsable signataire de la charte (si le talent est mineur) :

.....

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Contacts

CMJ : adresse mail : **cmjbressolles@gmail.com**

Noms des référents de la soirée et leur téléphone

- **Marine Mandin : 06.08.60.13.45**
- **Véronique Mandin : 06.27.58.47.15**